

**PROCES VERBALL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de
L'association LES AMIS DE LA FORET DE L'ISLE-ADAM (A.F.I.A.) du 27 septembre 2008**

Cette Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 27 septembre 2008 à La Maison de L'Isle-Adam, Parc Manchez, 95290 L'Isle-Adam.

La séance, ouverte à 11h05 est présidée par monsieur Alban CHARLET.

Rappel de l'ordre du jour :

Vérification des pouvoirs
Présentation des nouveaux statuts
Débat (vote)E
Election des membres du Conseil d' administration (voir AGO)
Futures activités
Prévisions budgétaires (voir AGO)
Questions diverses

Vérification des pouvoirs

La feuille de présence est signée par chacun des participants, tant pour eux-mêmes que comme mandataires.

Nombre d'adhérents présents : 19
Nombre d'adhérents représentés : 48
Total 67

Nombre d'adhérents : 107 quorum : 54
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Présentation des nouveaux statuts par monsieur Alban CHARLET

Cette assemblée est convoquée par le conseil d'administration, dans le respect de l'article 12 des statuts en vigueur qui stipule que toute modification des statuts ne peut être entérinée que par un vote dans le cadre d'une assemblée extraordinaire.

Les statuts qui vous sont proposés pour être ratifiés ont été adoptés par le Conseil d'Administration.

Pourquoi changer nos statuts ?

Il est important de rappeler que nous souhaitons rester un interlocuteur incontournable pour défendre et promouvoir la forêt .Par ces nouveaux statuts nous souhaitons étendre nos prérogatives aux massifs forestiers du Val d'Oise pour que soit prise en compte dans les différents plans de gestion des forêts (un par massif) une sylviculture durable, à savoir : veiller à ne pas surexploiter le milieu pour qu'il ne perde pas son potentiel dans le futur, ni sa capacité de résilience écologique face aux modifications climatiques entre autres (voir dans le rapport moral de l'assemblée générale ordinaire les actions menées avec l'ONF et le CG)

Nous voulons pouvoir nous saisir des questions environnementales dans la vallée de l'Oise en toute liberté et sans contraintes. Sachant que le sujet est très vaste, nous sélectionnerons nos actions après débat au sein du conseil d'administration.

Vu l'évolution importante et rapide de nos effectifs, le Conseil d'administration a estimé que l'élargissement de nos activités était possible en activant des groupes de travail par pôle de compétences.

Débat

Après débat, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au projet de statuts annexé à la convocation de la présente assemblée générale extraordinaire :

Article 3 : objet

Remplacer

« - la mise en valeur et la défense des forêts du Val d'Oise auprès des instances gouvernementales, régionales, départementales, municipales, voire des domaines privés.

- de sauvegarder l'environnement et favoriser la mise en place d'un développement durable dans le secteur de la Vallée de l'Oise et ses environs. »

Par

« - la sauvegarde de l'environnement, favoriser la mise en place d'un développement durable dans le secteur de la vallée de l'Oise et ses environs.

- la défense des forêts du Val D'Oise et autres milieux naturels auprès des instances gouvernementales, régionales, départementales, municipales.

Pour atteindre ses objectifs,

-L'IASEF veillera à ce que soit prise en compte, pour l'ensemble des massifs forestiers du Val d'Oise, une sylviculture durable pour ne pas surexploiter le milieu afin qu'il ne perde pas son potentiel dans le futur ni sa capacité de résilience écologique face aux modifications climatiques.

-L'IASEF accompagnera ses actions par des campagnes visant à inculquer au public le sens et la connaissance de la nature. »

Article 5 :

Préciser que le siège de l'association est fixé à la mairie de L'Isle-Adam

Article 6 :

Au paragraphe « sont membres actifs » supprimer « et agréées par le Conseil d'Administration »

Il est procédé au vote : contre : 0 abstentions : 0 adoption à l'unanimité

Election des membres du conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration : minimum 6 maximum 18

A l'exception de monsieur Michel LENEVEU, tous les membres de l'ancien conseil d'administration sont candidats à la nouvelle élection :

Mesdames et messieurs Diane ASTRE – Micheline BERGERON – Alban CHARLET – François DUPILLE – Monique EUGENE – Michel GOURRIER – Bernard HOULBERT- Armel LEFORT (coopté en remplacement de monsieur Pierre TILLIEZ , démissionnaire)- Jean ROSSEZ – Pierre SAYEGH – Agnès TELLIER.

Font également acte de candidature : mesdames et messieurs Janine AMRAM – Laurent CASSIGNARD – Françoise GORGES – Jean-Dany MEYER – Anne TELLIER – Jean-Marie TERNISIEN .

Il est procédé au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Chacun est élu à l'unanimité

Le conseil d'administration se réunira dans les prochains jours pour élire son Bureau.

Futures activités

Conférence débat, pour présenter les aménagements apportés aux statuts. Les personnes ciblées : toutes personnes concernées par la sauvegarde de l'environnement à l'Isle-Adam et les communes environnantes.

Sorties à thème encadrées par des spécialistes (cinq)

Une action forte avec les Associations Adamoises (date à préciser si possible à jumeler avec un évènement national, fête de la nature ?)

Servir de relais aux sorties nature programmées par le Conseil Général et les parcs régionaux.

Etudier un projet pédagogique avec l'Académie et un responsable d'établissement scolaire

Deux opérations « nettoyage » en forêt en y associant les scolaires

Présence sur un stand aux manifestations organisées par le Comité des Fêtes de l'Isle-Adam (fête de la campagne, carnaval, forum des associations ...)

Répondre favorablement aux sollicitations des associations qui organiseraient une manifestation compatible avec la défense de l'environnement.

Prévisions budgétaires

Le nouveau conseil d'administration établira au plus vite des prévisions budgétaires.

Cependant, d'ores et déjà, il est proposé de ne pas modifier le montant de l'adhésion à l'association pour l'année 2008/2009, soit : 8 euros pour une personne et 4 euros supplémentaires par personne dans la famille.

Il est procédé au vote : contre : 0 abstentions : 0 adoption à l'unanimité

Questions diverses

En réponse à une question posée, Monsieur Alban CHARLET précise que l'association se veut apolitique. Elle compte d'ailleurs parmi ses adhérents des élus de différents partis politiques.

Plus aucune question n'étant posée, et l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12h00.

